

# FORMATION



A l'invitation du secrétariat général du Conseil d'Etat, les représentants des organisations syndicales des agents des greffes des TA et CAA ont participé à ce comité afin d'examiner le bilan de la formation du premier semestre 2017 offerte aux agents des greffes des juridictions administratives.

**FORCE OUVRIERE était représentée par Patrick FOUINETEAU**

## Bilan de l'activité formation du premier semestre 2017

79 (pour 99 en 2016) sessions de formation ont bénéficié à 396 agents (pour 466 en 2016 (ayant suivi au moins une formation) ou 597 agents (participations multiples).

990 jours de formation cumulés ; (1182 jours en 2016).

Types de formations	Nombre d'agents l'ayant suivie
Adaptation immédiate au poste de travail	306
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	230
Développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications	61

### Répartition par catégorie :

**Catégorie A** : 15,08 %  
(90 agents)

**Catégorie B** : 23,45 %  
(140 agents) pour 23 %  
des effectifs,

**Catégorie C** : 61,4 %  
(367 agents)

### Répartition des stagiaires entre TA et CAA :

**CAA** : 29,98 %

**TA** : 70,02 %

### Bilan des formations délocalisées :

Le nombre des formations délocalisées représentent 41,9 % des actions au regard de celles organisées au CFJA et se déroulent principalement dans les cours de Nantes, Marseille, Lyon et Bordeaux.

**Comme les années précédentes FORCE OUVRIERE exprime sa préférence pour les formations délocalisées dans la mesure où elles sont matériellement plus accessibles aux agents que les formations parisiennes.**

- ✓ la réforme du contentieux des étrangers,
- ✓ l'application télérecours (Antilles et Polynésie),
- ✓ la formation au contentieux fiscal (La Réunion),
- ✓ la formation à Chorus consultation, Chorus formulaire,
- ✓ la formation CASPER en lien avec la DSI,
- ✓ Procédures administratives contentieux,
- ✓ Base du droit administratif,
- ✓ Sensibilisation à la médiation.

Ces formations portaient sur :



*Au plus proche de vous !!!*

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>



## Bilan qualitatif du premier semestre 2017 :

- ⇒ Stage d'accueil, (24 agents )
  - ⇒ Formation à la procédure administrative contentieuse appliquée aux métiers de greffes,
  - ⇒ Fondamentaux du droit et des contentieux particuliers (marchés publics, référés et périls éminents, responsabilité hospitalière et autres).
  - ⇒ Formations relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- ⇒ Coursus de formation au management,
  - ⇒ Formation aux outils,
  - ⇒ Préparation aux concours et examens professionnels,
  - ⇒ Animation des réseaux de correspondants informatiques,
  - ⇒ documentalistes,
  - ⇒ Télérecours,
  - ⇒ Assistants de formation.

**FORCE OUVRIERE réitère sa demande de formation en téléphonie compte tenu de la complexité des matériels mis en place dans plusieurs juridictions et demande qu'elle soit inscrite dans le programme de formation de l'année à venir.**

## Perspectives pour le second semestre 2017

L'effort de formation pour les agents de greffe des juridictions administratives sera poursuivi avec en particulier le cycle de formation à la prise de poste (stage d'accueil, formation métier et stage d'immersion, retour d'expérience, modules de spécialisation).

**FORCE OUVRIERE met en évidence l'intérêt des formations ciblées sur l'application Télérecours.**



### Actualité sur le compte personnel de formation (Ancien DIF) :

La mise en place par le CFJA début 2017 du compte personnel de formation n'a pas fait l'objet d'un commentaire de l'équipe du CFJA.

**FORCE OUVRIERE suivra au deuxième trimestre si les promesses initiales ont été suivies d'effets.**

### Conditions d'exercice et de rémunération des formateurs internes occasionnels (FIO).

**FORCE OUVRIERE** avait soulevé le fait que la note décrivant les principes encadrant la rémunération des FIO, instaurant un plafond annuel de sept jours de formation pour les FIO soit 42 heures était un frein au recrutement de formateurs internes, encore une fois **FORCE OUVRIERE** avait vu juste, un réel besoin en FIO perdure malgré plusieurs appels à candidature.

**FORCE OUVRIERE portera une attention soutenue à ce dossier dans l'intérêt des agents formateurs occasionnels.**



**Le changement récent de l'équipe dirigeante du CFJA laisse apparaître une légère incertitude dans l'action FORCE OUVRIERE restera donc très vigilante afin que les agents bénéficient des formations qui leur sont nécessaires il en va de l'intérêt tant des agents que de l'administration.**

**FORCE OUVRIERE tout au long de l'année reste à votre écoute pour toutes demandes spécifiques de formation.**